

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

SA REMONTEES MECANIQUES DE MEGEVE

Cet index a été conçu comme un outil simple et pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Il mesure les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels travailler quand ces disparités sont injustifiées.

Chaque année, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent le calculer et le rendre public, avant le 1^{er} mars.

Index de l'année civile 2021 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.
- Indicateur écart augmentation : note 35/35 (0 Femme et 2 hommes)
- Indicateur nombre salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations : note 10/10 (4 Femmes et 6 Hommes)
- Indicateur % salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : non calculable car pas eu de retour de congé maternité pendant la période pour la population concernée.

Index de l'année civile 2020 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.

- Indicateur écart rémunération : non calculable car l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.
- Indicateur écart augmentation : note 35/35 (1 Femme et 5 hommes)
- Indicateur nombre salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations : note 10/10 (4 Femmes et 6 Hommes)
- Indicateur % salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : non calculable car pas eu de retour de congé maternité pendant la période pour la population concernée.

Index de l'année civile 2019 : notre index ne peut pas être calculé car pour certains indicateurs l'ensemble des groupes valables représentent moins de 40% des effectifs.